



# FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 14 octobre 2021

## Communiqué de presse Déconjugalisation AAH

Familles de France salue le vote du Sénat hier 12 octobre 2021, visant à déconjugaliser l'Allocation Adultes Handicapés.

La mesure consiste à ne plus prendre en compte les revenus du conjoint pour verser une AAH à taux plein.

Le gouvernement avait déposé un amendement par lequel était proposé un abattement de 5 000€ sur les ressources du foyer en lieu et place de cette déconjugalisation qui ouvre la voie à l'autonomisation de la personne handicapée.

L'inclusion parce que vecteur d'autonomie de la personne en situation de handicap est portée haut et fort dans tous les champs de la société.

Aussi, Familles de France s'étonne d'une part du délai de mise en place de la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés et restera vigilante à l'argumentaire de ses opposants.

### Contact presse :

Chantal HUET – Présidente nationale – 06.15.74.83.33

Mireille LACHAUD – Présidente du Pôle politique familiale – 06.16.58.69.92

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique  
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs  
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90  
E-mail : [contact@familles-de-France.org](mailto:contact@familles-de-France.org) – Site : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)